

Bulletin de santé du végétal Inter-régional

Lin Oléagineux du 16/10 au 22/10/2013



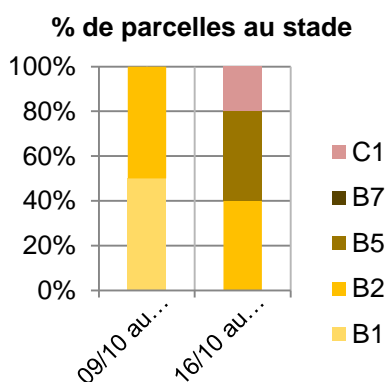
LIN OLEAGINEUX

PRESENTATION RESEAU LIN OLEAGINEUX NORD-OUEST 2013-2014

Le réseau lin oléagineux Nord-Ouest est composé à ce jour de 8 parcelles de référence pour la campagne 2013/2014. La répartition régionale est la suivante : Centre 4, Pays de la Loire 1, Poitou-Charentes 3.

Cinq parcelles de lin oléagineux d'hiver ont fait l'objet d'une collecte d'observations cette semaine (Centre 4, Poitou-Charentes 1).

STADE PHENOLOGIQUE ET ETATS DES CULTURES



Avec les conditions relativement douces de ces derniers jours, les lins ont continué leur croissance. Toutes les parcelles sont ou ont dépassé le stade B2 (= 3 cm). Une parcelle (28) a même atteint le stade C1 (= apparition des premières ramifications basales).

Stade réseau SBT Lin oléagineux	Nombre de parcelles	Localisation (département)
B1 (2 premières feuilles ouvertes)	0	
B2 (3 cm)	2	36 - 37
B5 (5 cm)	2	36 - 17
B9 (7 cm)	0	
C1 (premières ramifications)	1	28

ALTISES

Risque altises



Contexte d'observations

Aucune capture n'est notée sur les 5 parcelles ayant fait l'objet d'une observation d'altises en ce début de semaine.

Période de risque

Du fendillement au stade 5-6 cm (B5). La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des lins peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

Seuil de nuisibilité

Il n'existe pas de seuil d'intervention. Les risques sont à apprécier en fonction de l'état des lins (peuplement, vigueur, stade), du nombre d'insectes et de morsures et des prévisions météorologiques.

Bulletin rédigé par le CETIOM à partir des observations réalisées cette semaine par : ETS BODIN, CA 28, CA 36, CETIOM, ETS VILLEMONT

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS - Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Analyse du risque

Le risque est faible cette semaine. 60 % des parcelles observées ont dépassé le seuil de nuisibilité. La vigilance doit cependant continuer pour les parcelles de lin qui n'ont pas encore dépassé le stade 5-6 cm (B5).

AUTRES SYMPTOMES

Les premiers symptômes de kabatiellose (*Kabatiella lin*) ont été observés dans une parcelle (36).

Annexes

RAPPEL : RECONNAITRE LES STADES CLES

Stade B1 (BBCH 12) : les deux premières feuilles sont visibles



(Source : CETIOM)

Stade B2 (BBCH 14) : 4 feuilles sont ouvertes (= 3 cm)



(Sources : ARVALIS - CETIOM)

Stade B5 (BBCH 15) : 5 cm



(Source : CETIOM)

Stade B9 (BBCH 17) : 7 cm



(Source : CETIOM)

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS - Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Stade C1 (BBCH 21) : apparition des premières ramifications basales



(Source : CETIOM)

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM
Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM
En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.
Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018